



Une série de questions-réponses sur la Foi Catholique.
Toutes ces réponses ont été vérifiées et approuvées par l'abbé J.-Réal Bleau,
prêtre catholique et docteur en théologie.

S'abstenir de la Messe par charité ?

QUESTION: Le curé demande que, par charité, on s'abstienne de la Messe certains dimanches, pour laisser la place à d'autres, vu la restriction gouvernementale du nombre de fidèles. Il dit qu'en ce temps spécial, il faut savoir «faire le sacrifice de notre foi» en faveur d'autrui. Sinon, il fermera l'église et cessera les Messes... Il a publiquement grondé des paroissiens qui avaient assisté à la Messe le samedi et le dimanche, les faisant passer pour des égoïstes...

Cela me trouble car assister à la Messe dominicale est un commandement auquel je suis tenu d'obéir, même si cela en prive involontairement d'autres personnes...

Dans ma paroisse, on suggère fortement de limiter à 5 personnes par famille par Messe (il n'y a qu'une Messe). Mais nous sommes neuf chez nous. Devons-nous alterner un dimanche la moitié de la famille, et l'autre dimanche l'autre moitié?

(Nous avons combiné plusieurs questions reçues sur le sujet.)

RÉPONSE : Nous vivons une période de persécution mondiale sans précédent envers la religion. Pour l'heure, cela se traduit par des lois iniques et illégitimes restreignant, par le chantage légal et monétaire, la liberté de culte.

Malheureusement, certains membres du clergé sont devenus d'efficaces propagateurs de la dictature qui s'installe, et s'accommodent aisément des vexations gouvernementales infligées aux fidèles. De ce fait, le salut des âmes passe au

second plan, au profit de la lutte pour la survie physique ou financière... C'est ainsi que, dans certaines églises, on a cessé toute célébration de la Messe, pour cause de "non rentabilité" ou pour s'éviter les mécontentements de paroissiens frustrés de se faire refuser l'entrée.

Cette mollesse, cette lâcheté, est en train de causer la perte de nos paroisses, de la ferveur, et de la charité entre les fidèles. On nettoie les bancs et les mains, mais on se salie l'âme par la critique, la délation, les jugements, le chantage, les mensonges, les abus envers Jésus-Hostie...

On accueille les fidèles avec des "gardes" et un registre comme dans un état policier. Aller à l'église est devenu une cause de stress pour plusieurs.

Cependant, au moment où nous écrivons ces lignes, il y a des prêtres qui, véritables Pasteurs, ont choisi la cause de Dieu en se donnant à "300 %" pour le salut des âmes. Au lieu de couper l'accès aux églises et aux sacrements, ils ont multiplié les Messes dominicales jusqu'au maximum de leurs capacités physiques. Dans certaines paroisses, on compte désormais jusqu'à 13 Messes par jour ! Ces prêtres ont vraiment saisi l'essence de leur vocation sacerdotale et, à l'exemple de Notre-Seigneur, ils sacrifient leur vie, leur santé et leur tranquillité au profit des âmes dont ils ont charge. **Ils font ce que devraient faire tous les prêtres.** Qu'ils en soient remerciés et éternellement récompensés !

Malheureusement, ce dévouement est peu imité par la masse de leurs confrères

qui, sous de futiles prétextes, restent enfoncés dans leur petite routine. Au lieu de multiplier, on sabre dans les sacrements et l'adoration ; on renvoie les fidèles à la Messe "sur Facebook" en laissant croire qu'elle équivaut à la Messe vécue en personne à l'église...

L'expression "*Faire le sacrifice de notre foi*" est une aberration. Il faut espérer que le prêtre ne réalisait pas le sens de cette phrase qui signifie "renoncer à suivre Dieu"... L'apostasie est la plus noire ingratitude envers Notre-Seigneur qui a versé son Sang pour nous.

L'assistance à la Messe n'est pas une dévotion privée, ni matière de goût ou de sensibilité ; c'est un devoir grave, du moins pour la Messe dominicale et des fêtes d'obligation. On ne peut pas "sacrifier" l'obéissance à Dieu.

Nous avons donc le devoir de faire tout en notre pouvoir pour satisfaire au précepte dominical. On peut alterner entre plusieurs paroisses, si cela est possible. Si on nous refuse l'entrée, nous aurons fait de notre mieux et Dieu le sait.

Toutefois, la nécessité ou *l'impossibilité* (accident, maladie invalidante, pénurie de prêtres, etc.), fait parfois en sorte que nous ne sommes pas liés par l'obligation (qui demeure, en soi) de la Messe dominicale ; ainsi, quand un parent doit prendre soin d'un enfant malade à la maison durant plusieurs dimanches. Il est alors charitable que l'autre parent alterne avec lui, pour lui permettre d'assister à la Messe un dimanche sur deux. Ceci est permis parce que l'on se trouve devant une **nécessité** d'assistance au malade, et

que c'est le devoir des parents d'y pourvoir.

Dans le cas des restrictions gouvernementales actuelles, l'empêchement de remplir l'obligation de la Messe dominicale est quasi général, considérant que 25 personnes par Messe¹ (ou par église en cas d'une seule Messe) c'est minime.

De ce fait, les fidèles ne sont plus liés de façon aussi absolue d'assister à la Messe à tous les dimanches, car "à l'impossible nul n'est tenu".

Dans ce contexte, il peut être permis, **de temps en temps**, de laisser notre place à quelqu'un d'autre pour lui permettre de pouvoir, lui aussi, assister à la Sainte Messe qui est un besoin vital pour toute âme. Il ne faut pas le faire pour se payer une matinée de congé, mais bien par motif de charité !

Une telle abstention sporadique de la Messe ne nous délie pas pour autant du **devoir de sanctifier le dimanche**. Il faut

donc essayer de compenser quelque peu pour la Sainte Messe (*bien que celle-ci a une valeur infinie que rien ne peut réellement compenser*) en faisant une communion spirituelle, des prières... et en s'abstenant de toute œuvre servile (travail et commerce non essentiel).

Terminons en mentionnant qu'il est tout à fait discriminatoire d'appliquer des restrictions spécifiques aux familles, comme si chacun des membres de celles-ci n'était pas un être humain à part entière, avec sa propre âme, ses propres besoins spirituels, sa propre relation personnelle avec Dieu. Il ne s'agit pas d'aller au marché acheter des produits en réclame pour en rapporter à la maison pour toute la famille ! Il s'agit de l'assistance à la Sainte Messe : **cela ne se fait pas par procuration**. Le fait d'appartenir à une famille ne nous aliène pas nos droits individuels.

Devant Dieu, nous sommes tous uniques... ■

(1) Restriction en vigueur au Québec, au moment où sont écrites ces lignes.